



Communiqué de presse

Paris, le 27 avril 2009

Résultat opérationnel courant en retrait dans un contexte de marché difficile.

Résultat net +166 % porté par les plus-values de cessions

Eléments de résultat et de bilan

(en M€)	2007	2008	Variation
Chiffre d'affaires net	76,7	82,0	+6,8 %
EBITDA*	9,6	9,3	-3,3 %
<i>en % CA</i>	<i>12,4 %</i>	<i>11,3 %</i>	
Résultat opérationnel courant	5,8	5,3	-9,2 %
<i>en % CA</i>	<i>7,6 %</i>	<i>6,5 %</i>	
Résultat opérationnel	9,1	18,6	+103,8%
<i>en % CA</i>	<i>11,9 %</i>	<i>22,6 %</i>	
Résultat net consolidé	5,4	14,3	+166,1%
<i>en % CA</i>	<i>7,0 %</i>	<i>17,4 %</i>	

Fonds propres	27,3	31,8	-
Dette financière nette	14,9	-11,9	-
Trésorerie	9,5	21,7	-

* EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

Dans un contexte de croissance modérée, Léon de Bruxelles affiche en 2008 une nouvelle progression de son chiffre d'affaires de 6.8 %. Le groupe a ouvert quatre nouveaux restaurants l'an passé pour poursuivre son programme de développement.

Activité portée par les ouvertures

La croissance de 6,8 % du chiffre d'affaires, à 82,0 M€ contre 76,7 M€ en 2007, est le résultat direct de la politique de développement : l'activité des restaurants ouverts en 2008 est conforme aux prévisions et confirme la pertinence de la stratégie de développement de l'enseigne.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires progresse de + 1,4 %.

Baisse de la rentabilité opérationnelle

Comme annoncé au premier semestre 2008, Léon de Bruxelles supporte l'impact des charges locatives liées au programme de cession immobilière et de la réduction des aides à l'emploi. Dans ce contexte, le groupe a entrepris un certain nombre d'actions pour minimiser l'impact négatif de ces deux facteurs.

Résultat net porté par les plus-values de cession

Les ventes de murs réalisées dans le cadre du partenariat initié en décembre 2007 avec Ciloger ont permis de dégager des plus-values. Le **résultat opérationnel** s'établit ainsi à 18,6 M€ et le **résultat net** à 14,3 M€.

Offre Publique de Retrait suivie d'un retrait obligatoire

Suite à la déclaration de conformité de l'AMF en date du 4 février 2009, l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire a été ouverte le 6 février 2009.

Compte tenu du dépôt d'un recours en annulation et en réformation visant les décisions de l'AMF du 4 février 2009 (décision de conformité) et du 5 février 2009 (avis d'ouverture de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire) assorti d'une demande de sursis à exécution, l'AMF a décidé, le 18 février 2009, dans l'attente de l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel de Paris sur cette demande de sursis, de proroger l'offre publique de retrait, en sorte que le retrait obligatoire, prévu initialement pour le 20 février, intervienne ultérieurement.

Perspectives

L'année 2008 conforte les priorités qui conduiront l'action pour 2009 et les années suivantes.

Les ouvertures réalisées depuis 2006 ont montré la capacité du nouveau bâtiment « solo » à développer le réseau en propre avec succès et rentabilité dans la périphérie de Paris et des grandes villes de province. Cet axe de développement sera poursuivi avec quatre ouvertures en 2009, et un objectif de trois à cinq ouvertures par an les années suivantes. Le groupe compte à ce jour 50 restaurants, dont un franchisé.

Par la mise en œuvre de ces priorités, et un travail permanent pour améliorer l'efficacité de ses actions promotionnelles, le Groupe Léon de Bruxelles tente de limiter les impacts négatifs de la crise et de ses répercussions sur l'activité de ses restaurants existants, tout en poursuivant son développement.

Un projet de réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (« TVA ») dans la restauration, a fait l'objet, le 10 mars 2009, d'un accord politique du Conseil des ministres de l'Union Européenne devant aboutir, en principe, à la transposition par les Etats membres de cette nouvelle disposition dans les droits nationaux. Selon les informations publiques dont dispose la Société, le taux de TVA dans la restauration devrait être fixé, en France, à 5,5% hors alcools. Des négociations sont en cours entre le Gouvernement et les représentants de la profession afin de déterminer les modalités précises d'application de cette réforme, dont notamment les contreparties en matière de prix, d'emploi, de salaire ainsi que les éventuelles pertes d'allègements de charges sociales qui ne sont pas encore arrêtées.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre, le 29 avril 2008

Assemblée générale des actionnaires, le 30 juin 2009 au plus tard

www.leon-de-bruxelles.fr

Code Isin : FR 0010522169 - Reuters : LEOB.PA - Bloomberg : LEON FP

CONTACTS

LEON DE BRUXELLES

Isabelle Pelletier – D. A. F.

Tél : 01 55 61 24 00

www.leon-de-bruxelles.fr

CALYPTUS

Mathieu Calleux

Tél : 01 53 65 37 91

leon@calyptus.net